

# **24 août 2000 - Parc naturel régional du Doubs - Programme 2000 - 2001**

## **Le plan de gestion de la vallée du Doubs**

Le plan de gestion de la vallée du Doubs est le document essentiel qui fondera les actions et les projets à entreprendre dans le Parc. Il fera l'objet d'une étude approfondie qui sera lancée dès son acceptation par l'Assemblée générale et se poursuivra en 2001 par un large débat public qui devra permettre de dégager les grandes options et le programme de travail du Parc pour les prochaines années.

Le plan de gestion analysera la situation actuelle, définira les objectifs et les mesures envisagées pour une gestion harmonieuse de l'ensemble de la vallée du Doubs.

Il s'agira dans un premier temps de réunir tous les documents à disposition afin de faire le point sur les connaissances que nous avons déjà sur la vallée du Doubs. Une bibliographie a été établie dans le cadre de l'étude de base. Elle sera encore complétée et étudiée.

Le comité de l'Association est chargé de fixer les objectifs généraux et sectoriels, conformément aux statuts, ainsi que les domaines de travail prioritaires.

Le plan de gestion comprendra :

- un état de la situation actuelle (analyse sociale, économique, écologique, analyse des potentialités, etc...),
- une présentation des objectifs généraux et des principes de gestion,
- une analyse des perspectives,
- un relevé des problèmes principaux recensés dans le périmètre d'études,
- les domaines de travail choisis par le comité (agriculture, protection de la nature, tourisme, sylviculture et promotion du bois, patrimoine construit, formation, recherche, échanges culturels, commerce et artisanat, entreprises locales, etc...). Chacun de ces domaines fera l'objet d'une analyse.
- les objectifs sectoriels,
- des propositions de projets concrets pour chacun des domaines cités ci-dessus. On veillera en particulier à ce que les projets présentés concernent l'ensemble du Parc, afin de maintenir l'équité entre les communes et l'intérêt de l'ensemble des partenaires pour un projet commun.
- des mesures à prendre, présentées sous forme de fiches de coordination.

## **Autres projets**

- Une étude de type structurel complètera le plan de gestion. Elle comprendra les éléments suivants :

- un organigramme du futur Parc et la description de ses structures.
  - une étude des moyens de financements
  - une réflexion sur la communication et l'image du futur Parc,
  - une approche de la collaboration transfrontalière et de la gestion de projets internationaux,
  - la forme juridique du futur Parc devra faire l'objet d'un mandat particulier.
- Plusieurs projets concrets ont été examinés et acceptés par le comité lors de sa séance de juin, dans les domaines de la protection de la nature, de l'animation culturelle, du tourisme, de la forêt et de l'agriculture. Ils seront pris en charge par le comité dès leur acceptation par l'Assemblée générale d'août 2000, et réalisés aussi tôt que possible.
  - Une nouvelle série de projets concrets est déjà en gestation. Elle doit encore faire l'objet de discussions de coordination ou d'études complémentaires et sera préparée à l'Assemblée générale de 2001.
  - L'Association va intensifier ses relations avec la France. Le processus soulève l'intérêt de plusieurs communes proches de la frontière. Une excursion sera organisée en automne 2000 dans le Parc des Ballons des Vosges, afin de présenter ce projet aux communes françaises et suisses et de permettre aux élus des deux pays de prendre contact.
  - Une commission franco-suisse sera créée pour étudier les modalités de création d'un Parc franco-suisse.
  - La création d'un site Web fera l'objet d'un mandat dès l'automne. Un descriptif du contenu du site a déjà été réalisé. Un bureau spécialisé a été contacté.
  - Une étude doit également être lancée sur le label de Parc naturel régional du Doubs, les critères de labellisation, d'octroi du label, sa protection, etc... Une collaboration avec la Confédération sur ce point est prévue, afin d'harmoniser les critères donnant droit au label de Parc naturel régional dans l'ensemble de la Suisse.
  - Il est prévu d'éditer un prospectus tous ménages pour faire connaître le projet et rechercher des fonds.
  - Une plaquette de présentation du projet sera réalisée pour la recherche de fonds auprès des entreprises.

## Information

L'information est importante. C'est pourquoi le comité a institué un bulletin destiné aux membres de l'Association. Un « Journal du Parc » remplacera bientôt ces feuillets, afin de mieux informer les membres de l'Association et les personnes intéressées par son travail.

De nombreuses séances d'information publiques ont eu lieu. Elles se poursuivront. L'Association est à la disposition des sociétés qui veulent proposer une information sur le Parc naturel régional du Doubs dans le cadre de leur Assemblée générale, par exemple.

L'information passera également par un prospectus pour le grand public et la création d'un site Web dès septembre.

La constitution d'une bibliographie sur le concept de Parc, et sur la région du Doubs en particulier, et d'une documentation photographique pour l'illustration des publications permettra d'améliorer la qualité de l'information.